

André Vitalis, *Informatique, Pouvoir et Libertés*, Paris, Economica, 1981, 212 p.

Benoît Gauthier

Volume 1, numéro 2, automne 1982

Les médias et les pouvoirs

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040408ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/040408ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

0711-608X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Gauthier, B. (1982). Compte rendu de [André Vitalis, *Informatique, Pouvoir et Libertés*, Paris, Economica, 1981, 212 p.] *Politique*, 1(2), 169–176.  
<https://doi.org/10.7202/040408ar>

## Recensions

André Vitalis, *Informatique, Pouvoir et Libertés*, Paris, Economica, 1981, 212 p.

Avec son « Informatique, Pouvoir et Libertés », André Vitalis a produit un livre que j'attendais depuis longtemps. Essentiellement, ce livre est une (autre) réflexion sur l'informatique, l'informatisation et leurs conséquences. On est habitué à ces dissertations. Il s'en trouve des dizaines, en français, sur le marché livresque. Le Québec en a aussi produit quelques-unes qui, par ailleurs, ne s'éloignent pas des deux argumentations classiques: soit on voit l'informatique comme une technologie autonome de changement et transformant la société à son insu, soit on la schématise comme un simple amplificateur d'intentions sociales qui n'a pas de vie propre et dont le social peut utiliser les possibilités sans contrainte. Aucun texte, jusqu'à celui de Vitalis, n'avait élaboré la problématique de la dialectisation du lien informatique-société. Aborder le problème sous cet angle novateur est la première et la plus grande contribution de cet ouvrage. On lui trouvera d'autres qualités, et certains défauts, mais on ne pourra plus appréhender les effets sociaux de l'informatique sans retenir la pensée de Vitalis. Ceci dit, il est nécessaire de résumer les grandes lignes de cet ouvrage avant de revenir sur ses forces et ses faiblesses essentielles.

Vitalis découpe sa présentation en trois temps: analyse du discours informatique, impact socio-politique des pratiques informatiques et contrôle de l'informatique.

L'auteur base son analyse du discours informatique sur le postulat selon lequel il est le reflet d'une idéologie informatique qui influence directement l'image de l'ordinateur dans le grand public. Le message délivré trouve sa cohérence dans l'articulation de trois dimensions: le caractère naturel de l'évolution, le merveilleux de cette technologie et la révolution qu'elle entraîne. Au niveau de l'opinion publique, la représentation conséquente à ce discours est remarquablement intégrée au système général de représentation de l'objet technologique: elle est marquée par la banalisation du phénomène informatique et sa valorisation par les catégories sociales les plus populaires.

Mais cette idéologie n'est pas sans critiques. Ceux qui la répudient le font soit sur la base de l'utilisation qui est faite de l'informatique, sans lui conférer de consistance autonome (analyse organisationnelle et analyse marxiste), ou en se fondant sur une démarche spécifique d'étude en voyant dans l'informatique autre chose qu'une simple instrumentalité (analyse dite radicale). Alors que la critique de l'utilisation s'adresse avant tout à des problématiques de rapports de pouvoirs organisationnels ou de rapports sociaux, la critique radicale soutient que l'ordinateur véhicule un certain type de rationalité profondément totalitaire parce qu'exclusive de toute autre, parce qu'elle ne se préoccupe pas des atteintes aux libertés, parce qu'elle privilégie une perception dominante de la réalité et parce qu'elle présente les informations qu'elle distribue comme objectives.

Vitalis passe, suite à ces conclusions, à l'étude de l'impact socio-politique des pratiques informatiques. Il débute en constatant que, dans nos sociétés, deux tendances existent. Une première invite à considérer l'ordinateur comme révélateur ou amplificateur d'intentions sociales, comme n'ayant pas d'autonomie (détermination politique). Une seconde béatifie l'ordinateur comme une machine révolutionnaire qui va transformer la société à son insu (détermination technologique). Faibles toutes

deux par leur isolement, ces approches deviennent fructueuses quand elles sont envisagées dans leur relation dialectique. Dans cette perspective, l'étude de l'impact socio-politique des pratiques informatiques conduit à envisager trois conséquences.

Premièrement, au-delà de l'imposition d'une rationalité totalitaire, l'informatisation comme processus charrie une rationalisation technique des activités humaines qui débouche sur la création d'un milieu artificiel qui tend à se substituer au milieu naturel. Cette évolution est produite par deux par-nécessités de l'informatique: la normalisation et l'intégration. L'exigence de la normalisation fait que, d'une part, ces systèmes n'ont de véritable intérêt que dans un milieu standardisé façonné par la technique et que, d'autre part, leur mise en œuvre requiert une grande homogénéité dans l'information, donc une extension de la normalisation. On remarquera par exemple que la recherche sociale utilise de plus en plus de données normalisées informatisables au détriment des données qualitatives. La volonté d'intégration se manifeste tant au niveau technique avec la constitution de réseaux téléinformatiques qu'au niveau politico-administratif avec la mise en commun de l'information.

Deuxièmement, l'informatisation de la société entraîne un alourdissement des contrôles sociaux. L'ordinateur apparaît, compte tenu de sa capacité de stockage et de traitement de l'information, comme un moyen de contrôle sans précédent aux mains des pouvoirs actuels. Ce contrôle est anti-démocratique, parce que souvent camouflé ou secret; il est indirect, parce que l'information n'est pas d'abord recueillie dans ce but; il est inégalitaire, parce que certains groupes sont plus susceptibles de collecte d'information: prisonniers, immigrés, enfants, assistés, etc.

Troisièmement, l'ordinateur, en facilitant la centralisation des informations donc en renforçant l'emprise des direc-

tions centrales sur les unités périphériques, participe directement au processus de concentration des pouvoirs. Il est aussi à l'origine de la création de nouveaux services centraux spécialisés fonctionnellement dans l'exploitation et la diffusion de l'information. Il renforce le pouvoir politique exécutif au détriment des chambres parlementaires qui deviennent des enregistreuses de décisions. Il permet la réduction du pouvoir municipal par le stockage d'information sur chaque unité locale.

Il est donc acquis que l'informatique a des effets socio-politiques. Mais ces impacts se font aussi sentir au niveau individuel et c'est surtout à cause de ces menaces que l'on perçoit une volonté de contrôle de l'informatique. Ce contrôle touche autant la protection des libertés individuelles que la recherche de l'orientation de cette technologie pour servir un projet de société.

La protection de l'individu a fait l'objet de réflexions nombreuses par rapport au traitement informatique. Les inquiétudes se sont en effet polarisées sur les atteintes que les ordinateurs pouvaient porter au droit qu'a chaque individu à sa vie privée. L'expérience montre que même un fichier manuel comporte certains dangers: risque d'erreurs dans les informations, utilisation inavouable de ces informations, risque d'emprisonnement d'un individu dans son passé, etc. L'informatisation, tout en conservant ces risques, ajoute de nouvelles menaces: aucune contrainte technique à la collecte des données, interconnexion relativement facile des fichiers, accès rapide et facile (y compris pour la GRC, par exemple, auprès des bandes du Parti québécois). Ajoutez à cela la privatisation grandissante des fichiers qui se vendent alors dans le commerce et vous avez le tableau complet d'une situation qui a amené les législateurs à réagir. Leur réaction a cependant privilégié l'aspect individuel et peut se résumer, sur le plan comparatif, par l'obligation de rendre public l'existence de fichiers sur des personnes, l'obliga-

tion de respecter l'objectif initial de la collecte des données et le contrôle individuel sur les données personnelles et collectives par une instance publique. Cette approche sur-évalue cependant considérablement le droit à la vie privée et la capacité de contrôle à ce niveau. Car au-delà des possibles atteintes à l'intimité des personnes, c'est l'équilibre même des pouvoirs dans la société qui est en cause. L'informatique avantage les plus puissants et les plus riches qui peuvent avoir accès aux matériels et méthodes les plus performants (voir Denis Monière, « Une société conviviale ou robotisée? », *Le Devoir*, 17 août 1981). D'après Vitalis, la solution profonde réside dans le choix clair d'un projet de société.

Il est acquis que la technologie a une place de premier plan parmi les facteurs déterminants de l'évolution sociale. Aujourd'hui, l'informatique constitue un élément important de la définition technologique d'une société; on comprend alors que l'État veuille maîtriser ce processus et le faire servir une action politique d'ensemble. Aucun pouvoir, cependant, ne remet en question l'utilité sociale de l'informatisation; il est admis implicitement que ce phénomène est inéluctable. Vitalis termine pourtant, en conclusion, en posant que le problème n'est pas d'être pour ou contre l'informatique, il est d'éviter qu'une utilisation indifférenciée n'englobe l'homme dans un système qui le réduise à n'être qu'un objet d'informations qu'on manipule et un récepteur passif de messages standardisés et insignifiants.

J'annonce tout de suite mes couleurs: je pense que l'ouvrage de Vitalis constitue un très bon livre. Il s'intéresse particulièrement au cas français, évidemment, et j'ai sciemment mis cette discussion de côté. Mais ses réflexions sont intéressantes, de portée générale et nouvelles; elles ne s'enferment pas dans le lyrisme de certains auteurs, ni dans le pessimisme des autres. La plus grande faiblesse tient probablement au peu de place que Vitalis concède aux potentialités positives de la

technologie informatique en société conviviale. L'impression dominante reste une suspicion marquée face à l'informatique à l'intérieur des relations de pouvoir connues. La prospective est peu développée.

Sans reprendre la paranoïa de l'omniprésence technocratique dans la société, Vitalis passe peu de temps à expliquer la substance des relations sociales exacerbées par l'utilisation de l'ordinateur: met-il l'accent sur la création d'une nouvelle classe technicienne? veut-il prendre à son compte l'analyse marxiste de la reproduction des rapports de production? estime-t-il plutôt que c'est la hiérarchie organisationnelle qui se renforce au détriment de l'organisation participative? ou autre chose? Sa réflexion me semble insuffisamment articulée à ce niveau.

Fondamentalement, et je m'éloigne ici de la réflexion de Vitalis, je crois que nous serons sauvés des visions apocalyptiques de Heinlein, Orwell et Huxley par trois facteurs fondant la base de la relation informatique-société.

D'abord, Vitalis nous met dans la ligne du premier facteur en soulignant que «l'usage généralisé des machines risque de faire de l'individu un consommateur passif de données dont l'autonomie mentale sera dissoute dans une flottaison de signes insensés au sein d'un monde où l'« information » aura définitivement pris la place de la réflexion et de la délibération». Cette vision de l'informatique n'est valable que tant que l'ordinateur ne reste qu'unidirectionnel (voir André Bouthillier, « Dialoguer avec l'ordinateur », *Le Devoir*, 29 mai 1982). Ce que je veux faire ressortir, c'est la différence entre l'information et la communication: l'information est un processus de transfert de données alors que la communication est un échange d'informations. Si je me permettais d'employer des analogies, je dirais que la télévision informe (potentiellement), de la même manière que l'ordinateur actuel est voué à l'information; au contraire, le téléphone permet une communication, comme l'informatique

interactive sera en mesure de le faire. Plusieurs auteurs ont conclu au fait que la télévision menait à l'hébétude, à l'insignifiance et à la manipulation. Le téléphone n'a pas eu de telles conséquences sociales. Je suis donc optimiste d'abord parce que je crois que l'ordinateur-téléphone va remplacer l'ordinateur-télévision.

Je suis aussi optimiste suite à une autre réflexion de Vitalis. Reprenant les quatre types d'information d'Attali (cybernétique, sémantique, sémiologique et inconditionnelle), il remarque que « ces deux derniers niveaux sont totalement hors de portée de la machine ». L'automatisation ne couvre donc pas tout le champ de l'information : la poésie et la synthèse échappent à la contamination informatique. Un programme de réaction à l'informatisation pourrait mettre l'accent sur l'information sémiologique et inconditionnelle.

Le dernier paramètre qui nuance la relation informatique-société et qui allège le poids du premier membre sur le second est l'application du troisième principe de thermodynamique. « L'informatique est un prodigieux instrument d'ordre » dit Jacques Ellul, mais « l'entropie d'un système va toujours augmenter » répondent les physiciens. Si l'informatique est ordre, le social est désordre. À rechercher l'organisation, l'ordinateur créera sa propre perte puisque la nature recherche la désorganisation. La vague informatique a déjà généré sa contre-culture (voir François Piazza, « Contre les sorciers du savoir », *Le Devoir*, 27 août 1981), son anti-utilisation (jeux sur macro-ordinateurs), sa violence (saccage de centres) et sa criminalité (fraude informatique). Elle continuera à créer du désordre et de la désorganisation, au-delà de l'ordre et de l'organisation apparents, jusqu'à ce que la structure de pouvoir centripète qu'elle préconise éclate en une grande désorganisation micro-informatique anarchique et anarchiste.



Voilà pourquoi je suis optimiste face à la société informatisée.

Benoît Gauthier  
Université du Québec à Hull